



Loisirs récréatifs
et communautaires de
Rosemont



CAMP DE JOUR
MUNICIPAL
CONFORME

2021

SIÈGE SOCIAL

2705, rue Masson, H1Y 1W6

Téléphone: (514) 727-5727

TABLE DES MATIÈRES

Objectifs du camp de jour	3
Horaire des activités	4
Les arrivées et les départs au camp de jour.....	4
Procédure à l'arrivée au camp	5
Fiche médicale et de consentement	6
Les bons campeurs ont toujours en leur possession.....	6
Sécurité au camp de jour	7-8
Code de vie du camp de jour	9-10
Cas d'indiscipline	10
Intervenant(e) psychosocial(e)	11
Journal hebdomadaire	11
PALIM	12
Tremplin santé.....	12
Comment nous rejoindre	13

OBJECTIFS DU CAMP DE JOUR

Notre but principal pour cet été est d'assurer le plaisir et la sécurité des participants et de nos équipes même si nous savons qu'il n'y a pas de risques zéro. Cet été, plus qu'à l'habitude, la collaboration entre vous et notre organisme sera primordiale. Nous comptons sur votre précieuse collaboration pour respecter les mesures d'hygiène que nous avons établie à partir de l'institut national de la santé publique (INSPQ) ainsi que de l'association des camps du Québec (ACQ). Si vous avez des questions, la coordination des camps de jour et la direction de l'organisme se feront un plaisir de vous répondre le plus clairement possible. Il s'agit d'un défi pour tous, c'est pourquoi nous souhaitons pouvoir travailler avec vous dans le respect et la bonne humeur.

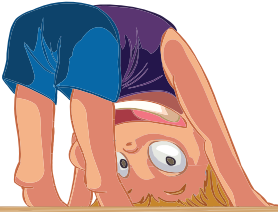
Les mesures sanitaires établies que nous suivrons cet été ont été basées sur ces 6 principes :

1. Exclusion des personnes symptomatiques des lieux du camp;
2. Respecter les consignes d'isolement lorsqu'elles s'appliquent;
3. Appliquer l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire;
4. Favoriser les mesures de distanciation physique;
5. Favoriser les activités extérieures;
6. Assurer un nettoyage et une désinfection des objets et surfaces fréquemment touchés.

Les objectifs que nous poursuivons dans le cadre de nos Camps de jour sont les suivants :

- Permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement sécuritaire.
- Faire en sorte que les enfants aient du plaisir et s'amuse.
- Susciter chez eux l'intérêt pour les activités de plein air.
- Leur permettre d'évoluer dans une vie de groupe stimulante.
- Donner l'opportunité aux jeunes de développer leurs habiletés et faire en sorte qu'ils en acquièrent de nouvelles.
- Faire vivre aux enfants de nouvelles expériences.
- Favoriser les saines habitudes de vies.
- Favoriser la gestion responsable des matières résiduelles (déchets).

La programmation des activités a été structurée de façon à ce que les employés (es) et les enfants puissent atteindre cette mission, ces objectifs.



HORAIRE DES ACTIVITÉS

Nos activités se déroulent du lundi au vendredi, selon l'horaire-type suivant :

**TOUS LES JOURS
DE 8 H 30 À 16 H 30**



LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS au CAMP DE JOUR

Chaque entrée de site sera approvisionnée en gel hydroalcoolique. Une station de lavage de main sera également mise à la disposition des groupes à l'extérieur du camp de jour.

L'accès au site sera interdit aux visiteurs et aux parents, sauf sur rendez-vous. Il faudra donc laisser votre enfant aux entrées indiquées. Si vous désirez discuter avec l'animateur ou la coordination, le tout se fera à distance de 2 m et à l'extérieur. Au besoin nous vous invitons à prendre un rendez-vous avec la coordination du camp de jour.

L'arrivée et le départ des enfants se feront à l'extérieur sauf en cas de pluie.

Camp Masson : Dans la cour de l'école Saint-Jean-de-Brébeuf.

Camp Sainte-Bernadette : Dans le parc Sainte-Bernadette situé à l'arrière de l'école Sainte-Bernadette.

Camp Alphonse-Desjardins : Dans les espaces verts aux abords de l'école Vincent Massey.

Si le temps ne permet pas d'être dehors, chaque groupe d'âge aura sa propre entrée afin de respecter les bulles-groupe.

Un plan aérien des sites des camps de jour vous sera envoyé avec les entrées et les sorties identifiées selon le groupe d'âge.

Arrivée : entre 8 h 30 et 9 h

Départ : entre 16 h et 16 h 30

PROCÉDURE À L'ARRIVÉE AU CAMP



Pour avoir accès au camp de jour, vos enfants devront répondre à un questionnaire relatif aux symptômes de la Covid-19, au contact potentiel avec la Covid-19 et à l'attente d'un test de la Covid-19.

Nous nous baserons sur les recommandations et directives de la Santé publique et dépendamment de l'évolution de ces dernières nous nous adapterons en conséquence que ce soit dans le renforcement de nos mesures ou dans leur assouplissement.

Voici les critères d'exclusion d'un enfant:

- Les enfants atteints de la COVID-19
- Les enfants présentant des symptômes s'apparentant à la COVID-19
- Mal de gorge
- Difficultés à respirer
- Toux
- Perte de goût ou de l'odorat
- Douleur thoracique
- Fièvre
- Les enfants qui reviendront de voyage
- Les enfants ayant eus des contacts avec une personne déclarée positive à la COVID-19
- Les enfants en attente d'un résultat de test de la COVID-19

Une fois que l'enfant est autorisé à participer au camp de jour, il suivra le protocole de désinfection des mains et sera reconduit à son groupe.

Les parents ne pourront pas entrer dans le périmètre du camp de jour.



Un plan aérien des camps de jour vous sera envoyé avec les entrées/sorties identifiées selon le groupe d'âge. Des signalisations seront affichées afin de respecter le 2m lors de l'arrivée et le départ. Nous vous demandons de les respecter.

Comme les signatures ne pourront être prises lors du départ de votre enfant, **nous vous demandons de fournir une pièce d'identité.** Si un empêchement survient et qu'une autre personne devra récupérer votre enfant, nous vous demandons de fournir le nom complet de la personne. Celle-ci devra présenter sa pièce d'identité.

Si votre enfant ne se présente pas, veuillez nous en avvertir le plus tôt possible.

FICHE MÉDICALE ET DE CONSENTEMENT



Vu le contexte actuelle, vous recevrez un consentement pour la participation de votre enfant ainsi qu'une fiche médicale. Nous vous demandons de remplir les documents et de les amener avec vous lors de la première journée. Il est important de remplir une fiche et un consentement par enfant. À défaut de fournir le document lors de la première journée de camp de votre enfant, celui-ci pourrait se voir refuser l'accès au camp de jour.

LES BONS CAMPEURS ONT TOUJOURS EN LEUR POSSESSION :



- Sac à dos
- Boîte à lunch (*lunch froid*)
- Collations
- Gourde/bouteille d'eau*
- Maillot de bain porté sur l'enfant lors des journées de piscine**
- Serviette
- Crème Solaire
- Chapeau
- Souliers fermés (*pas de sandale*)
- Linge de rechange
- Petite bouteille de gel hydroalcoolique (*Exemple: purell*)
- 2 masques ou couvre-visages ainsi qu'un sac réutilisable pour les ranger***



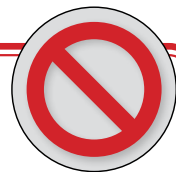
* Afin d'éviter tout risque de propagation, les enfants pourront utiliser les fontaines d'eau que pour remplir leur bouteille d'eau.

** Les vestiaires des piscines publiques seront inaccessibles.

*** Cette consigne de la Direction de la Santé Publique s'applique à tous les enfants qui étaient en première année et plus durant l'année scolaire 2020-2021.

L'ÉCHANGE D'EFFET PERSONNEL SERA INTERDIT.

Nous vous demandons de bien identifier les effets personnels de vos enfants. Cette année, il n'y aura pas de bac d'objets perdus.



SÉCURITÉ AU CAMP DE JOUR



Soyez certain que tous les membres des Loisirs Récréatifs et Communautaires de Rosemont applique l'ensemble les règles de sécurité exigées par la ville de Montréal tout au long de l'été. Nous avons un protocole pour les sorties, les activités aquatiques et pour les accidents.

Formations des animateurs

Les animateurs que nous embauchons possèdent tous une formation en secourisme et en réanimation cardiorespiratoire. De plus, ils ont tous réussi avec succès la formation d'animateur (DAFA) qui est offert par un organisme reconnu par l'Association des Camps du Québec et qui constitue une exigence de base pour pouvoir agir à titre d'animateur au sein d'un camp de jour.

Tous les employés ont suivis des formations sur l'hygiène et la salubrité, sur la créativité, sur la gestion des émotions chez les enfants et sur le stress et l'anxiété.

Comme à chaque année, nous accordons une attention bien particulière à la SÉCURITÉ, notamment à la sécurité en milieu aquatique et en situations d'urgence.

Ressource du milieu de la santé

Nous aurons, pour nous aider en début d'été, l'aide d'une infirmière clinicienne pour assurer la mise en place et le maintien des mesures sanitaires.

Fiche de santé des employés

Nos équipes devront respecter les consignes émises par la santé publique. Elles seront soumises à des questionnaires avant chaque quart de travail. Voir Annexe 3.

Nouveau ratios de sécurité

Nos ratios pour l'été 2021 seront les suivants :

4 ans : 1 moniteur pour 8 enfants
5-6 ans : 1 moniteur pour 10 enfants
7-8 ans : 1 moniteur pour 12 enfants
9-13 ans : 1 moniteur pour 15 enfants

Nous allons respecter le concept de bulle-groupes durant tout l'été. 1 moniteur sera affecté à une bulle-groupes durant tout l'été. Une distance de 2 mètre sera obligatoire entre chaque bulle-groupes et nous prendrons soin que chaque enfant soit dans la même bulle-groupe de semaine en semaine.

Natation pour les 5-7 ans

En vertu du règlement aquatique de l'arrondissement de Rosemont – La-Petite-Patrie, les jeunes âgés de moins de 8 ans ne peuvent être admis dans les piscines, à moins de respecter un ratio de 1/3, ce qui est impossible à réaliser avec le nombre d'employés que nous avons au sein de notre organisation. Dès lors, les 5-7 ans fréquentent les patageoires pour se baigner.

Crème solaire

Il est obligatoire que les parents fournissent une crème solaire à leurs enfants (nous recommandons une crème solaire de FPS 30 au minimum). Si l'enfant éprouve de la difficulté à l'appliquer, l'enfant peut demander la coopération d'un ami. Les animateurs et les aides-animateurs ne doivent pas appliquer eux-mêmes la crème solaire sur la peau des enfants. Il s'agit là d'un règlement auquel nous devons nous conformer. Si les parents désirent que les animateurs et les aides-animateurs aident leurs enfants à appliquer leur crème solaire, ils devront fournir une autorisation écrite et signée au coordonnateur (trice). Nous vous recommandons fortement de fournir cette autorisation, surtout pour les groupes de 5-7 ans.

Il est à noter qu'à la plage (contrairement à la piscine), les enfants peuvent conserver leur chandail sur eux pour se baigner.



Maladies

Aucun enfant malade (fiévreux, contagieux ou autres) ne peut être admis au Camp de jour. Lorsque l'animateur se rend compte de l'état malade d'un enfant, le parent est immédiatement avisé afin qu'il vienne chercher l'enfant. En cas de maladie contagieuse, un certificat médical attestant la non-contagion devra être remis au coordonnateur(trice) du camp de jour au retour de l'enfant, à défaut de quoi l'enfant ne pourra réintégrer son groupe.

Médicaments

Les animateurs seront autorisés à donner des médicaments à un enfant seulement si ceux-ci sont accompagnés d'une autorisation écrite remise au préalable au coordonnateur(trice), datée et signée du parent de l'enfant concerné. De plus, les médicaments doivent être munis d'une prescription médicale originale et récente précisant :

- le nom de l'enfant.
- le nom du médicament.
- le dosage.
- l'heure et la durée d'administration (nombre de jours).

Poux

Si votre enfant éprouve un problème de poux, vous devez le garder à la maison tant et aussi longtemps que le problème ne sera pas résolu. Veuillez prendre note que pour revenir au camp de jour, l'enfant devra avoir en sa possession un certificat MÉDICAL attestant de sa guérison OU la facture prouvant l'achat des produits de traitements; l'enfant ne pourra pas réintégrer le camp de jour tant et aussi longtemps qu'une de ces preuves n'aura pas été présentées. Si l'enfant se présente au camp de jour sans preuve, il sera retourné à la maison. Il en va de la santé de l'ensemble des enfants du camp de jour.

Accidents/incidents

Si un enfant est victime d'un accident lors d'une journée et que cela nécessite son hospitalisation, le parent (ou la personne à joindre en cas d'urgence) sera aussitôt contacté afin de lui indiquer le nom de l'hôpital où a été conduit l'enfant par l'ambulance.

Les frais de transport par ambulance sont entièrement défrayés par l'organisme. Lorsqu'un enfant est envoyé en ambulance, il est accompagné par un membre de l'équipe de travail du camp de jour, jusqu'à l'arrivée des parents ou de la personne à joindre en cas d'urgence.

En cas d'accidents mineurs et ou incidents, nous complétons un rapport d'information que nous vous demandons de bien vouloir signer. Ce rapport a pour but de vous informer : de toute altercation entre deux enfants, petite blessure ou incident, et ou comportement problématique.



CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR



Mesures supplémentaires : COVID-19

Les mesures suivantes seront mises en place pour la sécurité de vos enfants et de nos équipes :

- Aucune tolérance pour les comportements suivants : tousser sans utiliser l'étiquette respiratoire, craché sur autrui ou sur le matériel de manière intentionnelle.
- Les cas suspects (présence de symptômes) seront traités comme des cas confirmés. Toutes nos procédures d'urgence seront envoyées par courriel.
- Des affiches seront installées dans le camp de jour pour le maintien de la distanciation physique, le lavage des mains et l'étiquettes respiratoires.
- Des routines d'hygiène strictes pour le lavage des mains. Voici quelques moments propices :
 - à l'arrivée au camp;
 - au début et à la fin de chaque activité;
 - avant d'aller aux toilettes et immédiatement après;
 - avant les collations et les repas;
 - après s'être mouché ou lorsque les mains sont souillées

Dans la mesure où le lavage des mains n'est pas facilement accessible, chaque animateur aura du gel hydroalcoolique pour eux et les enfants.

- Un local sera réservé pour l'infirmerie. Le local sera réservé exclusivement à cet effet.
- Si un participant développe des symptômes compatibles avec la COVID-19 (fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires ou perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût), il sera isolé en attendant que la personne qui en est responsable vienne la chercher. La coordination assurera sa surveillance et devra porter les équipements de protection individuelle (masque, visière, gants). Voir annexe 5.
- Les animateurs devront porter les équipements de protection s'ils doivent intervenir auprès d'un participant à moins de 2 mètres.
- L'accès aux salles de bain sera limité à une seule personne à la fois ou à deux personnes en même temps s'il est possible de respecter la distanciation physique.

1. Le bon fonctionnement du camp de jour ne peut se faire que dans la politesse et dans le respect des animateurs, des enfants, de la direction, des concierges, des parents, des chauffeurs d'autobus, des responsables sur les lieux de sorties, de soi, des équipements et des installations. La politesse et le respect vont également dans le sens de respecter tous les enfants et les adultes rencontrés lors des sorties.
2. En aucun temps et sous aucun prétexte, l'intimidation, ni le harcèlement ne seront tolérés, sous peine d'expulsion (en cas de situation extrême).
3. Les enfants vont voir l'animateur ou l'aide-animateur lorsque ça ne va pas avec un ami.
4. Advenant des problèmes de conduite, les responsables du camp de jour se verront dans l'obligation de communiquer avec les parents de l'enfant concerné afin de trouver des moyens pour corriger la situation. Le camp se réserve le droit d'expulser un enfant (voir la section sur les cas d'indiscipline, plus bas).
5. Il est obligatoire de porter le chandail du camp de jour lors des sorties.

6. Les enfants doivent avoir à tous les jours : un lunch froid, une gourde d'eau, un chapeau et de la crème solaire qu'ils devront eux-mêmes s'appliquer. Les vêtements doivent être appropriés à la température du jour et aux activités (ne pas oublier d'apporter sa serviette et son maillot de bain quotidiennement, même lors de jours de pluie, car les enfants pourront se rendre dans une piscine intérieure). Les enfants doivent toujours être chaussés d'espadrilles. Il est recommandé que les vêtements des enfants soient identifiés.
7. Tout objet jugé superflu ou dangereux par l'animateur (trice) sera confisqué et remis à la fin de la journée au parent de l'enfant. Les enfants ne doivent jamais apporter : de l'argent, des jeux et/ou jouets, de l'équipement électroniques, des sandales, des bijoux, des cartes ou autres objets à collectionner, des pointeurs au laser, etc. La direction du Camp de jour n'est pas responsable des objets perdus, vandalisés et/ou volés.
8. Les enfants mangent seulement lors des périodes de collations et à l'heure du dîner.
9. Les enfants ne peuvent quitter le camp de jour pour aller au restaurant, au dépanneur ou ailleurs ; ils doivent toujours avoir leur lunch santé avec eux. Tout comme à l'école que fréquente votre enfant, les aliments contenant des arachides et/ou des noix sont strictement défendus.
10. Étant donné que le camp de jour participe activement au programme Zéro-Déchet, les enfants doivent prendre le temps de bien trier les déchets selon leur nature, que ce soit pour les mettre dans une poubelle, dans un bac de recyclage ou encore dans une compostière.
11. Si votre enfant doit prendre des médicaments, vous devez nous faire parvenir PAR ÉCRIT la posologie à suivre. De plus, le médicament doit être identifié au nom de votre enfant.
12. Pour toutes consignes particulières concernant votre enfant, vous devez les remettre PAR ÉCRIT au coordonnateur(trice).
13. Si votre enfant doit s'absenter ou arriver en retard, vous devez avertir l'animateur responsable du groupe de votre enfant ou le coordonnateur du Camp en laissant, LE PLUS TÔT POSSIBLE, un message au camp de jour ou par courriel.
14. Les enfants qui doivent quitter le Camp de jour avant l'heure de fin des activités prévue au Journal (ou dans les communiqués aux parents) doivent en aviser le moniteur et la direction du Camp de jour par un billet signé des parents. À défaut de quoi, ils ne pourront quitter le Camp qu'à l'heure prévue à l'horaire.
15. Le matériel et les équipements devront être manipulés avec soin afin de pouvoir en profiter tout l'été.
16. Dans les salles de bain, les jeunes utilisent l'eau et le papier hygiénique à bon escient, et non pour inonder les lieux.
17. Au camp Alphonse-Desjardins, les jeunes ne doivent pas jouer avec les deux conteneurs à déchets se trouvant dans la cour de l'école.
18. Au camp Ste-Bernadette, ce dernier se retrouve dans un bel environnement naturel, soit le parc Ste-Bernadette. Les enfants doivent jouir de cette installation tout en y respectant toutes les règles de civisme s'y rattachant.
19. Sur les plans d'eau municipaux et dans toutes les sorties à caractère aquatique, les enfants respectent en tout point les exigences de sécurité émises par les responsables, les sauveteurs et les animateurs(trices). Il va de soi que toutes les règles de civisme usuelles dans les lieux publics doivent être respectées.
20. Tous les enfants de 8-13 ans devront passer un test de nage, lors de leur première visite à la piscine.
21. En transport en commun, les enfants marchent, parlent calmement et respectent toutes les règles de civisme exigées par les animateurs (trices) et les employés de la STM. Dans le métro, les enfants se déplacent le long des murs et en rangs. Lors de l'attente des autobus et du métro, les enfants s'assoient aux endroits indiqués par les animateurs (trices).
22. Sur les lieux de sorties, quels qu'ils soient, les enfants respectent toutes les consignes émises par les responsables et les animateurs (trices), ainsi que toutes les règles usuelles de civisme dans les lieux publics.

CAS D'INDISCIPLINE :

Bien que les enfants sont en vacances et qu'ils viennent au camp de jour pour avoir du plaisir, ils se doivent de le faire en respectant les règles d'encadrement du camp et celles édictées par l'animateur (trice).

Il est rare que nous ayons à faire face à des cas d'indiscipline majeure, mais si cela devait se présenter, voici la procédure que nous devrions employer (à titre indicatif) :

1. Avertissement verbal donné à l'enfant par l'animateur (trice) et appel aux parents
2. Rencontre entre l'enfant et l'animateur (trice) et appel aux parents
3. Rencontre entre l'enfant et la coordonnatrice du camp de jour et appel aux parents
4. Avis écrit donné à l'enfant par la coordonnatrice et appel aux parents
5. Rencontre entre la coordonnatrice, l'animateur (trice), l'enfant et les parents
6. Expulsion du camp pour un temps déterminé

**En cas d'expulsion, aucun remboursement ne sera effectué.*

***Nous nous réservons le droit de modifier cette procédure, selon la nature des cas d'indiscipline.*



INTERVENANT(E) PSYCHOSOCIAL(E)

Le camp de jour embauche un intervenant psychosocial tout au long de l'été. Son rôle est de conseiller et de soutenir les animateurs et les accompagnateurs dans leurs interventions avec les jeunes selon les problématiques et ou les particularités rencontrées. Cette ressource est spécialisée et formée dans le domaine.

Sa présence sert à observer le comportement et attitude des jeunes dans le but de trouver des solutions afin d'intervenir adéquatement auprès de ces jeunes.

Nous voulons nous assurer que tous les jeunes du camp de jour soient bien intégrés et nous voulons éviter les cas d'expulsion du camp de jour.



JOURNAL HEBDOMADAIRE



Le journal hebdomadaire est affiché en tout temps à l'entrée principale du camp de jour et il est également disponible sur notre site internet au **www.lrcr.qc.ca** dans la section camp de jour. Vous devrez alors cliquer sur le nom du camp de jour désiré et l'onglet journal hebdomadaire vous apparaîtra. Il est de la responsabilité des parents de lire le journal car il renferme plusieurs informations sur le fonctionnement du camp de jour telles que :

- Les heures d'arrivée et de retour au centre lors des activités spéciales ;
- Les jours prévues de piscine ou de jeux d'eau ;
- Des rappels aux parents ;
- La thématique de la semaine, et les lieux des activités.

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL (PALIM)

Le camp de jour embauche un intervenant psychosocial tout au long de l'été. Son rôle est de conseiller et de soutenir les animateurs et les accompagnateurs dans leurs interventions avec les jeunes selon les problématiques et ou les particularités rencontrées. Cette ressource est spécialisée et formée dans le domaine.

Sa présence sert à observer le comportement et attitude des jeunes dans le but de trouver des solutions afin d'intervenir adéquatement auprès de ces jeunes.

Nous voulons nous assurer que tous les jeunes du camp de jour soient bien intégrés et nous voulons éviter les cas d'expulsion du camp de jour.

PROGRAMME TREMPLIN SANTÉ

Tremplin Santé mise sur le jeu et le plaisir pour encourager l'adoption de saines habitudes de vie dans les camps de jour au Québec. Voyez comme bouger plus et manger mieux est facile et amusant dans les camps adhérents.

Ce programme a été mis sur pied pour amener les jeunes à modifier leurs habitudes de vie, tous les milieux qu'ils fréquentent devraient promouvoir l'activité physique et la saine alimentation.

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE TREMPLIN SANTÉ SONT LES SUIVANTS :

- Intégrer chaque jour dans la programmation 60 minutes d'activité physique d'intensité modérée à élevée pour chaque jeune.
- Être un modèle auprès des jeunes et des autres membres de l'équipe.
- Faire vivre les saines habitudes de vie par le jeu et dans le plaisir.
- Valoriser les repas 4 sur 4 (contenant les 4 groupes alimentaires).
- Privilégier les récompenses non alimentaires.

Pour obtenir plus d'informations concernant le programme Tremplin Santé ou encore obtenir des trucs et conseils pour aider les jeunes à mener un code de vie plus sain au quotidien, rendez-vous sur le site internet de Tremplin Santé au www.tremplinsante.ca dans la «Zones parents».

Vous trouverez également sur le site plusieurs idées de recettes santé pour les boîtes à lunch.



CAMP ADHÉRENT



COMMENT NOUS REJOINDRE

Pour toute information concernant les camps de jour ou autres, vous pouvez vous référer en tout temps à notre site internet à l'adresse suivante : **www.lrcr.qc.ca**

Vous pouvez également communiquer avec nous en tout temps via notre adresse de courrier électronique : **info@lrcr.qc.ca**

Lorsque vous communiquez avec nous par téléphone ou par le biais de notre messagerie électronique, afin que nous puissions bien vous servir, veuillez vous assurer de toujours mentionner le nom du camp de jour que fréquente votre enfant (car nous avons trois Camps de jour, soient aux camps Alphonse-Desjardins, Masson et Sainte-Bernadette.

Numéros de téléphones et adresses courriels
de nos trois Camps de jour :

Camp de jour Alphonse-Desjardins :

(514) 606-7727 | campalphonsedesjardins@lrcr.qc.ca

Camp de jour Masson :

(514) 606-2411 | campmasson@lrcr.qc.ca

Camp de jour Sainte-Bernadette :

(514) 606-1961 | campstebernadette@lrcr.qc.ca

Siège social de l'organisme :

(514) 727-5727 | info@lrcr.qc.ca

